

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
 Imprimerie Suisse Catholique
 Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS
 1 an 5 mois 3 mois 1 an
 Suisse Fr. 2.50 6.— 10.— 20.—
 Étranger » 4.— 10.— 15.— 32.—

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir les prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 20 centimes.
 Compte de chèques postal N° 54

LA LIBERTÉ

ANNONCES
Publicités
S.A. SUISSE DE PUBLICITÉ
 Rue St-Pierre
FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES

Contour :	1 ^{re} insertion 25 cent.	à la ligne
	les suivantes 15 »	1 ^{er} jour
	2 ^{de} » 10 »	2 ^e »
	3 ^e » 8 »	3 ^e »
	4 ^e » 6 »	4 ^e »
	5 ^e » 5 »	5 ^e »
	6 ^e » 4 »	6 ^e »
	7 ^e » 3 »	7 ^e »
	8 ^e » 2 »	8 ^e »
	9 ^e » 1 »	9 ^e »
	10 ^e » 0.50	10 ^e »

Journal politique, religieux, social

Nouvelles du jour

Les conférences de Paris.
Les événements de Luxembourg.
Les élections en Bavière et en Wurtemberg.

Les délégués à la conférence de la paix qui se sont réunis dimanche, à Paris, pour s'occuper des questions ayant trait à la prolongation de l'armistice, ont eu une nouvelle réunion, hier, lundi, repartant ainsi à un autre jour la conférence des préliminaires de la paix.

Les experts militaires, navals et économiques alliés ont tenu séance, hier matin, au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de Foch. La réunion s'est prolongée jusqu'à midi 30. Le conseil supérieur de guerre des Alliés s'est réuni, hier après midi, pour examiner les conclusions des experts militaires et les rapports des ministres intéressés. Il devait adopter ensuite définitivement les conditions nouvelles imposées à l'Allemagne pour le renouvellement de l'armistice. Foch se rendra à Trèves, où il doit avoir une entrevue avec les plénipotentiaires allemands, demain, 15 janvier.

La première réunion de la conférence de la paix n'aura lieu que samedi, 18 janvier.

Les événements de Luxembourg qui auraient abouti à la proclamation de la république ne sont pas définitifs. Ils se sont passés dans la nuit du 11 janvier, et, comme nous le relations hier, ils ont eu la Chambre pour théâtre. A l'ouverture de la séance, samedi, M. Brasseur, chef du parti libéral, présente une motion exprimant le vœu de l'abdication de la grande-duchesse. Le chanoine Schilz, député de la Droite, demanda l'ajournement de la discussion pendant une demi-heure, une communication importante devant venir du palais. (Il s'agissait d'une déclaration de la grande-duchesse Marie-Adélaïde disant qu'elle était prête à renoncer au trône et chargeant le gouvernement d'aviser aux mesures nécessaires pour garantir l'indépendance du pays.) Cette demande de suspension fut, on ne sait pourquoi, éclatée de grandes clameurs chez les socialistes et les libéraux. Le président, qui voulait imposer silence, fut lui-même et il sortit de la salle, suivi de toute la députation de la droite. Là-dessus, le chef socialiste proclama la république aux applaudissements des énergumènes qui l'entouraient.

Mais tout n'est pas fini là. Le gouvernement légal s'adresse au pays, lui disant qu'il est prêt à s'entendre au point de vue économique avec les Alliés et lui représentant que le maintien de la dynastie est une garantie de l'indépendance nationale.

Il est certain que, dans sa majorité, la population du grand-duché est fidèle à la souveraine. Mais il est fort à craindre que, si les Alliés disent qu'ils ne traiteront pas avec la grande-duchesse, le mouvement antidy-nastique ne s'accroisse par opportunisme. Puis n'oublions pas que ce mouvement est compliqué d'anticléricalisme.

Il est encore plus difficile de faire la paix que de faire la guerre, a-t-on dit à plusieurs reprises en ces derniers temps. Les courants d'opinion au sujet de la paix se mêlent et s'opposent les uns aux autres dans certains pays. Ainsi, en Italie, les uns font campagne en faveur des quatorze points du programme de M. Wilson; les autres veulent s'en tenir au pacte de Londres, qui a donné à l'Italie une partie de la rive orientale de l'Adriatique. Ces deux courants se combattent, et, pourtant, chose curieuse, les uns et les autres proclament à l'envi qu'ils sont et entendent rester fidèles au programme de M. Wilson. Cette divergence de vues au sujet des conditions du traité de paix explique, comme on le sait, la démission du ministre Bissolati, aujourd'hui surtout qu'on connaît les motifs pour lesquels le chef socialiste s'en est allé. Dans une interview accordée au correspondant de la Morning Post, et que nous avons signalée, M. Bissolati a dit qu'il n'avait pas réussi à obtenir de M. Sonnino que l'Italie renoncât à annexer une partie de la Dalmatie,

les îles du Dodécannèse, dont la population est presque exclusivement grecque, et la haute vallée de l'Adige jusqu'au Brenner. M. Bissolati estime que l'Italie ferait une faute en annexant la Dalmatie, dont la grande majorité de la population est slave. Il prévoit que la guerre éclatera entre les Yougo-Slaves et les Italiens, et que cette guerre se fera, pour l'Italie, dans des conditions défavorables.

M. Bissolati craint, en outre, que l'Italie ne soit battue diplomatiquement au congrès de la paix, car M. Wilson est hostile à une politique d'annexions, et les Alliés, qui ont signé le pacte de Londres, feront sans doute honneur à leurs signatures, mais sans enthousiasme.

Aussi l'Italie, selon M. Bissolati, devrait céder tout de suite la Dalmatie aux Yougo-Slaves, à condition que ses droits sur Fiume et toute l'Istrie fussent reconnus. Fiume pourrait devenir, dans ce cas, un port franc.

Garder les îles de la mer Egée équivaldrait pour l'Italie à se créer des difficultés dans la Méditerranée. Les Grecs pourraient, un jour, s'allier aux Yougo-Slaves contre l'Italie. Les Sporades ne sont d'ailleurs, pour M. Bissolati, que de stériles îlots; mieux vaut les échanger contre quelque chose de vraiment utile, par exemple les mines de charbon d'Héraclée, en Asie mineure.

Quant au Tyrol allemand, M. Bissolati croit que les Italiens du Trentin verraient de mauvais œil l'incorporation de l'élément allemand. Aussi, la frontière de l'Italie devrait passer au sud de Bozen, de façon, toutefois, à donner à l'Italie les vallées ladinnes où la population parle un dialecte italien.

Telles sont quelques-unes des vues de M. Bissolati; elles ont dû faire le sujet du long entretien que M. Wilson a eu à Rome avec le leader socialiste. Elles n'ont pas eu l'heur de plaire à tous les Italiens; une grande partie de leurs journaux les combattent énergiquement.

A Berlin, les troupes gouvernementales ont attaché aux ultrarévolutionnaires leur dernière citadelle, la gare de Silésie. Les insurgés, vaincus dans la capitale, paraissent avoir évacué clandestinement le théâtre de leurs exploits pour aller déchaîner l'émeute ailleurs, ou bien ils se cachent, en attendant de reparaitre quand le moment sera favorable. Ils restent dangereux, car ils sont abondamment pourvus d'armes. On signale de nombreux actes de brigandage dans divers quartiers de Berlin.

Les élections pour les Constituantes bavaroise et wurtembergeoise viennent d'avoir lieu.

Le tableau du scrutin bavarois est encore incomplet.

Jusqu'ici, la liste des candidats du Centre catholique (parti populaire) a obtenu 270,000 suffrages; la liste libérale, 196,000; la liste du parti socialiste gouvernemental 312,000; celle de la ligue des paysans, 81,000, et celle des socialistes indépendants, 31,000.

Lors du dernier renouvellement du Reichstag, en 1912, le parti catholique bavarois avait réuni 471,000 suffrages, les partis libéraux, 256,000 et le parti socialiste, alors uni, 331,000.

En Wurtemberg, le Centre catholique a mis en ligne 273,000 électeurs; le parti libéral, 328,000; le parti socialiste majoritaire, 452,000; le parti socialiste dissident, 40,000; les divers partis agrariens, 165,000; un parti dénommé Ligue bourgeoise a rallié 98,000 suffrages. La Constituante comptera 31 députés catholiques, 56 socialistes, 86 libéraux, 14 agrariens et 11 bourgeois.

Les élections pour la Constituante wurtembergeoise n'ont rien de commun avec celles qui avaient lieu pour le Reichstag; on ne peut donc faire de comparaison entre les résultats des unes et des autres.

M. Karolyi, qui est arrivé au pouvoir en Hongrie parce qu'il a toujours été favorable à la France et qu'il y avait lieu pour les Hongrois d'amadouer les Alliés après l'armistice accepté par le pays, reste encore l'homme de confiance de la révolution. Le ministre, dont il était le président, ayant démissionné, le Conseil national s'est réuni pour statuer que M. Karolyi n'était pas seulement chef du cabinet, mais chef de l'Etat et que, en vertu de ce pouvoir suprême, il pouvait nommer ou congédier un gouvernement. Ainsi M. Karolyi peut appeler aux affaires qui il lui plaît. Il y a, donc, à Budapest une démocratie à poigne, dans le tempérament hongrois.

Vers un code pénal suisse

Le régime des peines

La physionomie d'un code pénal dépend pour une bonne part des moyens de répression dont dispose le juge: des peines. Chaque code admet divers degrés de peines; toutes les infractions, n'étant pas également graves, n'ont pas besoin d'être réprimées de la même manière.

La peine la plus grave est la peine de mort, qui affecte différentes formes, dont les principales sont la décapitation, la pendaison, l'électrocution. Admise par toutes les législations jusqu'au XVIII^{me} siècle, elle fut d'autant plus discutée depuis lors. Les philosophes contestèrent sa légitimité et des discussions aussi passionnées qu'interminables mirent aux prises, notamment vers le milieu du XIX^{me} siècle, philosophes, écrivains, journalistes, législateurs, théologiens, juristes, publicistes et "littérateurs, de sorte que cette question est une de celles dont tout a été dit. De nos jours, la légitimité de la peine de mort est généralement admise; sa nécessité, par contre, et son opportunité au point de vue de la répression pénale commune, sont encore en discussion. Nous n'avons donc pas à établir que la société est en droit d'y recourir comme moyen de lutte contre le crime; indignons simplement l'usage que les législateurs en ont fait.

Tous les pays l'admettent encore en droit pénal militaire et contre les crimes touchant à "l'existence même de l'Etat: trahison, etc.; au point de vue du droit pénal commun, par contre, plusieurs Etats l'ont abolie. Cependant les grands pays, notamment nombre d'Etats américains, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche, la France, ainsi que huit cantons et deux demi-cantons suisses (Uri, Schwytz, Zug, Saint-Gall, Schaffhouse, Lucerne, Valais, Fribourg, Obwald et Appenzel-Rhodes intérieures), l'ont conservée ou l'ont réintroduite après l'avoir abolie.

En général, les milieux campagnards en sont partisans, tandis que les populations citadines l'estiment inutile.

L'unité n'a jamais été réalisée sur la question de son maintien ou de sa suppression dans le Code pénal suisse. Le projet du Conseil fédéral ne l'admet pas; mais le message ne se dissimule pas que, dans certaines parties du pays, son abolition se heurtera à une vive résistance.

Le projet se borne donc aux peines privatives de liberté, qui se divisent en réclusion, emprisonnement et arrêts, et à l'amende. La loi fixe pour chaque genre de peines un minimum et un maximum. Ainsi, la durée de la réclusion est d'un an au moins et de quinze ans au plus, sauf, dans les cas spécialement prévus, où elle est à vie; l'emprisonnement ne peut être prononcé pour moins de huit jours, ni pour plus de deux ans; la durée des arrêts va de un jour à trois mois. Le minimum de l'amende est de trois francs; sauf disposition contraire et expressé de la loi, le maximum est de cinq mille francs.

Ces limites ne peuvent pas être dépassées, même dans les cas où l'existence de circonstances aggravantes amènerait le juge à punir au delà de la peine prévue pour le délit dont il a à juger.

Le législateur ne se borne pas à prévoir que tel délit sera puni de réclusion, tel autre d'emprisonnement, telle convention, d'arrêts ou d'amende; il doit encore indiquer au juge la gradation de la valeur des différents biens qu'il entend protéger et il le fait en fixant pour chaque infraction une peine déterminée.

Ainsi nous voyons le meurtre puni de réclusion pour cinq ans au moins (art. 98), les lésions corporelles graves, de réclusion jusqu'à dix ans, ou d'emprisonnement de six mois à cinq ans (art. 108), l'appropriation d'objets trouvés, d'emprisonnement ou d'amende (art. 123).

Dans chacun de ces cas, le législateur a procédé différemment. Dans le premier (art.

98), l'indique un minimum au-dessous duquel le juge ne peut pas descendre; dans le second, lorsque la réclusion sera prononcée, le champ d'appréciation du tribunal s'étendra de un an — minimum de la réclusion — à dix ans; dans la troisième hypothèse, le juge est tout d'abord libre de se décider pour l'emprisonnement ou pour l'amende; il peut, une fois ce choix fait, fixer la peine dans les limites générales prévues pour ces peines, c'est-à-dire, condamner à un emprisonnement qui ne peut être ni plus court que huit jours ni dépasser deux ans, ou à une amende qu'il fixera entre trois francs et cinq mille.

L'exécution d'une condamnation à l'amende est très simple, lorsque le condamné est solvable; la difficulté commence lorsque ce dernier ne peut pas payer et n'a aucune envie d'user de la faculté de se libérer par le paiement d'acomptes proportionnés à ses capacités.

Les anciens codes prévoient la transformation de l'amende en prison, à raison de un jour par X francs; la doctrine, par contre, condamne cette substitution de peines et fait remarquer qu'il n'en résulte aucun avantage pour l'Etat, mais une augmentation de frais inutiles. Aussi a-t-elle proposé que le condamné à l'amende ait l'occasion de la racheter par une prestation en travail, notamment pour le compte de l'Etat ou d'une corporation publique.

La principale objection à cette solution résidait dans la difficulté d'organiser ces travaux; les nécessités de la guerre qui ont amené à employer, à des travaux d'intérêt général, tout un monde d'indésirables démontrent que cette idée est parfaitement réalisable.

Voyons maintenant quels principes sont à la base de l'exécution des peines privatives de liberté.

C'est le système dit progressif, dont l'origine doit être cherchée en Irlande, qui est prévu par le projet. Il comprend trois étapes: il débute par l'isolement en cellule, se continue par la phase du travail en commun, avec isolement pour la nuit, et se termine éventuellement par la libération conditionnelle, qui peut même être accordée aux condamnés à la réclusion à vie, après qu'ils auront subi quinze ans de leur peine. Pour bénéficier de la libération conditionnelle, le condamné doit satisfaire à diverses normes: il doit n'être pas récidiviste, avoir subi les deux tiers de sa peine et au moins une année de réclusion ou huit mois d'emprisonnement, s'être bien comporté dans l'établissement, avoir réparé, autant que cela était en son pouvoir, le dommage fixé par jugement, et laisser espérer que sa conduite en liberté sera satisfaisante.

Libération conditionnelle ne signifie cependant pas encore complète liberté d'allures: le projet prévoit que le libéré dépendra d'un patronage. Il aura à observer les règles de conduite qui lui seront prescrites: abstention de boissons alcooliques, obligation de séjour dans tel lieu ou dans tel établissement ou de service auprès de tel employeur, etc.

S'il commet un nouveau délit ou enfreint un des engagements qui lui ont été imposés, le libéré qui s'est montré indigne de la confiance qui lui avait été témoignée sera réintégré dans l'établissement où il aura à parachever la peine portée contre lui.

Sa conduite est-elle par contre bonne, la libération deviendra définitive avec l'expiration du délai d'épreuve.

Aux peines principales: réclusion, emprisonnement, arrêts et amende s'ajoutent différentes peines accessoires, un nombre de sept, et qui sont la confiscation, l'adjudication à l'Etat, la privation des droits civiques, la destitution, la déchéance de la puissance paternelle ou de la tutelle, l'interdiction d'exercer une profession, une industrie ou un commerce et l'expulsion.

La confiscation portera sur les objets qui ont servi au délit ou qui ont été créés par un délit; le juge adjugera à l'Etat les dons en argent et les présents destinés à récompenser l'auteur du délit; quand à l'expulsion, elle ne peut être prononcée que contre un étranger.

La privation des droits civiques comporte l'exclusion des votations et élections publiques et empêche d'être élu, fonctionnaire, membre d'une autorité, auteur, témoin instrumentaire, mais ne dispense pas des obligations militaires. Elle atteint tout condamné à la réclusion et, lorsque le délit dénote chez son auteur la bassesse du caractère, même le condamné à l'emprisonnement.

Il en est de même des délinquants d'habitude bien que, strictement parlant, leur internement soit une mesure de sûreté plutôt qu'une peine au sens précis du mot.

La privation des droits civiques, la destitution, l'interdiction d'exercer une profession, un commerce ou une industrie produiront leurs effets à partir du jour de l'entrée en force du jugement, mais leur durée, qui peut varier entre un et dix ans, ne commence à courir qu'à partir du jour de la libération définitive.

Nous venons de mentionner les délinquants d'habitude; ceci nous mène à dire quelques mots d'une espèce nouvelle de mesures pro-

lectrices de la société, qui sont une innovation du droit pénal contemporain: les mesures de sûreté. Ces mesures ne constituent pas des peines proprement dites, mais elles sont destinées à relâcher de la circulation pour un temps prolongé les éléments qu'aucune peine n'arrive à amender et qui, vivant de menus détails, sont une cause d'insécurité et une occasion de scandale: récidivistes, vagabonds, alcooliques. Ces trois catégories ne sont, cependant pas mises sur le même pied. Elles n'ont qu'un trait commun: il s'agit de non-valeurs sociales; pour le surplus, chacune a ses particularités et sera l'objet de mesures spéciales.

Les délinquants d'habitude, c'est-à-dire ceux qui ont subi de réitérées peines privatives de liberté et sont amenés devant le juge par un nouveau délit pour lequel ils seront l'objet d'une nouvelle condamnation, peuvent être renvoyés par le juge dans une maison d'internement, au lieu d'être dirigés sur la maison de réclusion ou la prison. Ils y resteront pendant toute la durée de la peine prononcée et en tous cas cinq ans au moins. Une fois ce temps écoulé, ils pourront être libérés conditionnellement pour trois ans, aux conditions que nous avons déjà esquissées.

Dans ce premier cas, l'internement se substitue donc à la peine.

Le vagabond — nous comprenons, par ce terme abrégé, celui qui, vivant dans l'inconduite ou la fantaisie, se laisse aller à commettre un délit en rapport avec son genre de vie — le vagabond est moins coupable que le récidiviste; on peut encore espérer qu'il s'amendera, une fois qu'il aura trouvé le travail qu'il passait son temps à chercher. Aussi le juge peut-il ordonner de surseoir à l'exécution de la peine et de renvoyer le condamné dans une maison spéciale d'éducation au travail, où, durant son séjour, qui ne sera pas inférieur à un an, ce dernier fera l'apprentissage d'un travail conforme à ses aptitudes, de façon à être, après sa libération, à même de gagner sa vie.

L'expérience des trois premiers mois est-elle mauvaise, l'essai sera interrompu et le juge fera exécuter la peine prononcée.

La libération conditionnelle est également prévue en faveur du vagabond, après un internement minimum de un an.

Dans ce second cas, la peine ne sera exécutée que pour autant que l'expérience ne donne pas de résultat satisfaisant.

Il en est autrement dans la troisième hypothèse, soit lorsqu'il s'agit d'un délit commis par un buveur d'habitude. L'alcoolique devra d'abord subir intégralement sa peine; le juge ne pourra pas y surseoir; mais il peut ordonner, lorsque le délit est en relation avec le penchant à la boisson, que, après l'exécution de la condamnation, le délinquant soit renvoyé dans un asile pour buveurs. Le délit étant expié, son auteur ne sera retenu que le temps exigé par le traitement de son affection; aussi le projet prévoit-il que l'interné sera élargi sitôt guéri; en aucun cas, le séjour ne pourra dépasser deux ans.

Un patronage s'occupera de lui après la mise en liberté; l'abstention de boissons alcooliques pourra lui être imposée, sous la menace de réintégration.

Le buveur est-il incorrigible et comparativement devant le juge pour un nouveau délit, il sera renvoyé dans une maison d'internement comme récidiviste. P.

A BERLIN

Chute d'une citadelle insurgée

Berlin, 13 janvier.
 La gare de Silésie, le dernier rempart des spartaciens, a été arrachée aux émeutiers après de durs combats.

Les prisonniers

Berlin, 13 janvier.
 Six cent trente-huit prisonniers spartaciens ont été incarcérés dans les casernes de Berlin. Les casernes sont gardées par les mitrailleuses.

8000 insurgés en armes

Berlin, 13 janvier.
 Il y aurait plus de 8000 spartaciens en armes. De nouveaux désordres sont à craindre, si l'on ne parvient pas à désarmer de grandes masses de Spartaciens ces prochains jours.

Les pillages

Berlin, 13 janvier.
 Dans la nuit de dimanche à lundi, des actes de pillage ont de nouveau été commis en différents endroits de la ville.
 Les pillards ont forcé l'entrée des habitations privées et se firent livrer, sous la menace du revolver, des denrées alimentaires et des effets d'habillement.

L'exode des Spartaciens

Berlin, 13 janvier.
 Un grand nombre de spartaciens, avec environ 40 mitrailleuses et un canon de campagne, ainsi que des armes et des munitions, sont sortis de Berlin.

La misère à Vienne

Un Suisse, revenu de Vienne, fait le tableau suivant de la situation dans la capitale de l'ancienne monarchie :
Le voyageur qui se rend à Vienne s'aperçoit déjà en chemin de fer de l'état de déperissement du pays. Le matériel de chemin de fer a beaucoup souffert ; les wagons de luxe n'offrent maintenant pas plus de confort que nos wagons de troisième classe. Aucun train n'est chauffé et beaucoup de wagons n'ont plus de fenêtres.

A Vienne, le service des tramways est réduit à sa plus simple expression, car le matériel usé ou avarié n'a pu être remplacé. Les voitures sont prises d'assaut.

Les automobiles sont hors de prix. L'autour a déboursé 80 francs, plus 20 francs de pourboire, pour une course de 2 km. Un litre de benzine coûte 10 francs.

La poste aux lettres et le télégraphe fonctionnent normalement. La messagerie des paquets n'offre plus de sécurité. Les paquets qui sont supposés contenir des victuailles n'arrivent plus à destination que par exception. Le personnel postal régulier ayant été appelé sous les drapeaux, on a dû avoir recours à toute sorte de gens pour le remplacer ; de là, de fréquentes indécidesses.

A part les brebis galeuses qui s'y sont glissées, le personnel des services publics est admirable de fidélité et d'abnégation. Les accidents sont rarissimes ; la complaisance des employés envers le public est inépuisable.

La pénurie de vivres a pris des proportions calamiteuses. Les riches peuvent encore se sustenter, mais les autres classes de la population souffrent de la faim. Dans les quartiers pauvres, les hôpitaux, les asiles, la détresse est navrante. Par bonheur, l'hiver est clément ; s'il était rigoureux, la population affaiblie par le manque de nourriture n'y pourrait tenir. La mortalité est déjà très forte.

Beaucoup de cuisines populaires ont dû se fermer juste au moment où elles rendraient le plus de services. Nombre de restaurants sont fermés également ; un écriteau indique pourquoi : Faute de vivres.

Dans les restaurants qui fonctionnent encore, on demande 18 à 30 francs pour un repas composé d'un potage, d'une petite portion de viande et de légumes et d'un décilitre de vin. Il n'y a pas de vin à moins de 16 francs le litre.

Dans les pensions, le prix est de 50 à 100 fr. par jour.

Le ravitaillement officiel est illusoire ; la majeure partie des denrées promises par les cartes de vivres ne peuvent être fournies. Aussi chacun se pourvoit-il comme il peut. Les familles viennoises organisent de vraies expéditions dans la campagne pour aller solliciter des paysans la livraison de tel ou tel produit de la ferme. Inutile d'offrir de l'argent. On n'obtient quelque chose qu'en offrant des étoffes, du sucre, du tabac, des chaussures. Les gardes-robottes cadinnés se vident ainsi au profit des armoires villageoises.

Il va sans dire que ces expéditions de ravitaillement ne peuvent être entreprises avec chance de succès que par des personnes qui sont bien au fait des circonstances locales et qui ont des relations à la campagne.

L'aspect des marchés de Vienne est lamentable. On n'y voit que des raves et des choux. De temps en temps, il y arrive des pommes, qui se payent de 10 à 25 francs le kilogramme. Les fabriques de conserves ont, par ailleurs, accaparé tous les fruits.

Le combustible manque et l'éclairage est réduit à un minimum dérisoire. On autorise à allumer une lampe électrique par ménage. Le gaz disponible suffit à peine à la cuisson des repas. Les bureaux ferment à 4 heures, les cafés et restaurants, à 9 heures. Les moteurs industriels ne peuvent marcher que jusqu'à midi.

Malgré cette atroce misère, la sécurité publique est aussi compléte qu'en temps normal. Il se produit très peu de vols et d'agressions. La police fait néanmoins bonne garde.

Les gens les plus malheureux, à Vienne, sont

les étrangers. Faute de relations et de connaissances des lieux, ils ne peuvent, comme les Viennois, pourvoir valablement à leur subsistance. Ils sont réduits au régime de restaurant et de pension, sort terrible pour ceux qui ne peuvent payer les prix de famine qui ont cours. Aussi aime-t-on à penser qu'il a été pourvu au ravitaillement de la colonie suisse par mesure spéciale.

Le sort de Mackensen

Agram, 13 janvier.
(B. C. V.) — Mackensen n'a pas été emmené à Salonique mais à Belgrade, où il est interné. Le motif de son internement est que son armée s'est soustraite au désarmement et à l'interne-ment et s'est enfuie en Allemagne. Quelques milliers d'hommes seulement ont été retenus. Mackensen a à répondre de ces faits devant les puissances de l'Entente.

Les plans du bolchévisme

Selon le *Courrier quotidien* de Cracovie, la commission polonaise de Lituanie mande que le bolchévisme s'approche rapidement des frontières orientales de l'ancienne Pologne russe. Dans les districts limitrophes, les bolchévistes ont proclamé la mobilisation générale. Les milieux bolchévistes témoignent leur joie au sujet de l'occupation des territoires lituano-polonais. Le mot d'ordre des bolchévistes se rapprochant des frontières de l'ancienne Pologne russe est « la guerre sacrée contre la Pologne ». Ils ont l'intention de déclarer la république des soviets en Lituanie.

Dans l'ancienne Pologne prussienne

Selon les journaux allemands, le Conseil populaire suprême de l'ancienne Pologne prussienne s'est constitué en gouvernement.

Le sort des Arméniens

Paris, 11 janvier.
Le *Petit Parisien* publie des correspondances émouvantes de son envoyé spécial à Constantinople, contenant des détails rétrospectifs sur le martyre de l'Arménie et dénotant une abominable barbarie. Le correspondant affirme qu'actuellement 50.000 enfants arméniens arrachés à leurs parents qui ont péri sous les coups des assassins sont encore séquestrés. Il montre que le peuple arménien entier agonise, sans communications avec le reste du monde, dans un territoire de 9000 km. carrés, concédé par le dérisoire traité de Batoum, en février 1918 ; 500.000 réfugiés meurent aujourd'hui lentement sur cette misérable terre, trop pauvre pour pouvoir nourrir même cent mille hommes. Les champs stériles sont jonchés de cadavres.

Grève sanglante en Argentine

Buenos-Aires, 13 janvier.
(Havas.) — Les corporations ouvrières ont proclamé la grève générale dans toute la république. Les chemins de fer du Centre argentin et de l'Ouest ont suspendu le service. Des forces de marine ont été débarquées pour aider au rétablissement de l'ordre.
La grève générale a pris un caractère séditionnaire. L'église du Sacré-Cœur a été saccagée ; plusieurs dépôts d'armes ont été dévalisés. L'automobile du chef de la police et de nombreux tramways ont été incendiés par les grévistes. On compterait une centaine de morts.
Enfin, après une conférence entre le président de la république et les délégués des patrons et des ouvriers, la grève générale a pris fin, mais la grève maritime continue.

Nouvelles diverses

Le gouvernement prussien a autorisé la ville de Cologne à créer une université à Cologne.
— Le comité directeur de la Bourse de Berlin a décidé de rouvrir la Bourse demain mercredi.
— Tous les journaux berlinois, dont les bâtiments avaient été occupés ces derniers jours par les Spartakistes, ont de nouveau paru.

Echos de partout

LE ROI CHARLES

L'ex-empereur d'Autriche vit en famille au château d'Eckartsau (Autriche). L'impératrice Zita et lui ne forment plus qu'un tout petit ménage bourgeois qui s'intéresse à la santé et à l'éducation de ses enfants. Ils ne reçoivent personne de leur famille. Les archiducs et les archiduchesses tremblent de peur et se sont terrés.

Zita est toujours très simplement vêtue. Elle a pris noblement son parti de la situation, et elle reconforte son époux. Elle ne regrette qu'une chose, c'est qu'on ne l'ait pas écoutée, car elle voulait sincèrement la paix, la paix à tout prix, dès son avènement au trône.

— Malheureusement, nous étions dans les griffes d'un mauvais génie, soupire-t-elle.
Le mauvais génie, c'est Guillaume II. Zita ne l'a jamais aimé. Et elle ne s'en cache pas.

MOT DE LA FIN

Un quatuor de Léon Bilhaud dans la *Liberté* de Paris :

DEUX VOIX DANS L'ESPACE

Le président Wilson en Italie

Il faut organiser sans retard l'amitié dans le monde entre tous les hommes.

Un affamé de Cambrai ou de Lille

Pour l'instant j'aimerais beaucoup mieux la moitié d'un modeste bifteck aux pommes.

Confédération

Le colonel Sprecher

La *Nouvelle Gazette de Zurich* dit que le colonel Sprecher, chef d'état-major, n'a pas donné sa démission.

Le colonel aurait seulement exprimé, au cours d'une conversation avec le chef du Département militaire, l'intention de se retirer au printemps prochain.

Les Suisses de Pétrograd

Le Département politique fédéral a envoyé un fonctionnaire à Stockholm, pour se mettre en relation avec notre légation de Pétrograd.

Les invalides de la guerre

A côté des trains ordinaires de prisonniers italiens et français qui traversent actuellement notre pays, des convois spéciaux d'invalides français sont organisés par la Croix-Rouge suisse. Ces trains vont chercher les malades jusque dans les camps allemands et les conduisent sans transbordement jusque dans les localités françaises auxquelles ils sont destinés.

L'express du congrès de la paix

Un train express avec wagon-lits et wagon-restaurant circulera régulièrement, pendant la conférence de la paix, entre Paris et Vienne, à travers la Suisse. En outre, des services postaux par aéroplanes seront organisés entre les grands pays voisins.

Les Allemands de Suisse

Samedi à eu lieu, à Otten, une assemblée d'Allemands établis en Suisse, assemblée ayant en vue de créer une association de citoyens allemands, sur le modèle de laquelle d'autres associations seront créées dans les divers pays. D'après les résultats des travaux préliminaires, la nouvelle association se propose d'intervenir énergiquement, sans distinction de convictions politiques ou confessionnelles, dans la réorganisation de l'Allemagne. Elle demande notamment la réforme du service diplomatique et consulaire, la création de conseillers d'ambassade et de consuls recrutés parmi les membres des colonies allemandes à l'étranger, la protection des intérêts des Allemands à l'étranger, une active collaboration des Allemands à l'étranger, à la politique étrangère de leur pays, etc.

L'horaire réduit

Les chemins de fer fédéraux auront une conférence avec les chemins de fer de toute la Suisse pour examiner la situation créée par le dernier horaire réduit, au sujet de la consommation du charbon. Les administrations de nombre de lignes secondaires affirment avoir brûlé beaucoup plus de charbon sous le cinquième horaire réduit que sous le quatrième.

Une demande a été faite au Département des chemins de fer pour qu'il rétablisse un train direct sur le parcours Genève-Lausanne-Fribourg-Berne-Zurich. Les requérants prouveraient que la consommation de combustible ne serait pas augmentée, si l'on rétablissait ce train direct.

Le bois pour les locomotives

Depuis quelque temps, sur la ligne du Simplon, les locomotives sont chauffées au bois et au charbon. Le tender est réservé à ce dernier, tandis qu'un fourgon suivant la locomotive transporte le bois.

Les chemins de fer fédéraux achèteraient, pour le chauffage des locomotives, un million et demi de mètres cubes de bois.

Le ravitaillement de la Suisse

La question de la graisse

On nous écrit de Berne :
Certains journaux de la Suisse allemande bercent leurs lecteurs d'illusions au sujet du retour des beaux jours d'antan, en leur annonçant la date à peu près précise de l'abolition de la carte de pain, de la carte de graisse, etc. Ces messages de bonnes nouvelles échafaudés d'agréables combinaisons ; mais, au fond, ils ne savent rien de sûr sur la tournure des événements économiques. Les autorités elles-mêmes n'en savent guère davantage.

Quant au ravitaillement du pays en graisse, nos provisions suffisent jusqu'au mois de mai, sur la base de la ration actuelle. Des envois importants sont en route, il est vrai ; mais il ne faut pas oublier que ces réserves et ces envois font partie du contingent que les Alliés ont accordé à la Suisse pour l'année 1919. Aussi longtemps que nous demeurons « contingents », nous serons rationnés à l'intérieur du pays.

D'autre part, nos autorités font, depuis plusieurs semaines, tous leurs efforts, pour assurer au pays de nouvelles quantités de graisse. Elles songent, en ce faisant, à la diminution constante de la production en graisse indigène. Si ces efforts aboutissent et si les stocks demandés sont accordés et nous arrivent, on pourra songer à abolir la carte de graisse, ou, tout au moins, à augmenter la ration actuelle. Il n'y a pas de doute que les conditions du fret ne dénotent une amélioration réjouissante. Les pourparlers en cours aux Etats-Unis, pour nous procurer le tonnage nécessaire, en seront favorablement influencés. Malheureusement, la crise aiguë des transports par terre menace de nous priver des avantages plus grands des transports par mer. A cet égard, par exemple, les marchandises vont s'entasser plus encore que par le passé, les communications par terre entre ce port et la Suisse étant insuffisantes. Il n'y a guère d'espoir, d'un autre côté, de voir prochainement rétabli le trafic par Anvers ou Rotterdam, et, en Italie, on ne pousse guère au développement des relations entre le port de Gènes et la Suisse.

Il serait donc prématuré de faire croire au public que les restrictions vont tomber bientôt.

NÉCROLOGIE

M. le docteur Etlin

Le petit pays d'Obwald est en deuil d'un de ses magistrats qui ont le plus fidèlement servi la religion et le peuple. M. le docteur Edouard Etlin, ancien conseiller d'Etat, a succombé à Sarnen, à l'âge de 64 ans. M. Edouard Etlin était un fils de l'ancien landammann Simon Etlin. Il fit ses études de médecine dans les universités suisses et étrangères et vint ensuite s'établir dans sa ville natale, où il jouit rapi-

dement d'une nombreuse clientèle. Ses devoirs professionnels ne l'empêchèrent pas de mettre au service de la chose publique sa vaste culture générale et son dévouement aux institutions du pays. Il fut successivement président de la commune de Sarnen, juge d'appel et conseiller d'Etat. On lui doit plusieurs intéressants travaux historiques et statistiques.

Il est mort victime de son dévouement professionnel, ayant contracté au chevet des grippés le germe de l'épidémie qui l'a emporté.

M. Victor Duboux

M. Victor Duboux, directeur du 1^{er} arrondissement des chemins de fer fédéraux, à Lausanne, est mort subitement en voyage, près du Simplon. M. Duboux était un ingénieur distingué et un administrateur hors pair. Il avait fait partie du gouvernement vaudois de 1900 à 1906.

La foire suisse d'échantillons de Bâle

Bâle, 13 janvier.

La guerre et la fermeture partielle ou complète de notre pays à divers produits étrangers d'usage quotidien nous ont appris que nous devons viser, plus que nous ne l'avons fait jusqu'ici, à la nationalisation de notre vie économique, et cela non seulement dans l'intérêt de notre indépendance économique, mais aussi dans celui de notre indépendance politique. L'agriculture en premier lieu, puis la grande et la petite industrie, comme aussi les métiers, doivent, dans un même esprit, s'organiser pour satisfaire tout d'abord aux besoins intérieurs, sans contrarier le commerce international, dont nous aurons besoin après comme avant la guerre.

La Foire suisse d'échantillons de Bâle a été organisée pendant la guerre déjà, en vue de cette nationalisation de notre vie économique.

Cette œuvre nationale a pour but de mettre les produits suisses sous les yeux du peuple. Elle doit aussi, et surtout, être appelée à favoriser le commerce en gros des produits suisses. Elle tend encore, chaque année, à mettre en rapport les différentes parties du pays par l'exposition des produits de leurs industries et de leurs métiers ; la foire développe ainsi les relations d'affaires et en crée de nouvelles entre nos divers cantons.

La Foire d'échantillons de Bâle entend servir toute l'industrie suisse, en réunissant annuellement les échantillons des produits de celle-ci, afin de les faire connaître et apprécier non seulement du public de notre pays, mais encore des acheteurs de toutes les nations du monde.

L'importateur étranger y trouve une excellente occasion de se renseigner sur les marchandises suisses ; les visiteurs de la Foire peuvent même s'y approvisionner dans la mesure la plus complète.

Le caractère de la Foire suisse d'échantillons étant strictement national, on a établi des règles écartant les maisons étrangères fondées ou transplantées en Suisse depuis le début de la guerre. La Foire suisse d'échantillons aux Suisses, mais à tous les Suisses, aux artisans comme aux industriels, tel est le principe essentiel de cette manifestation.

Quels sont maintenant les avantages d'une foire d'échantillons ?

Le producteur apprend à y connaître de nouveaux consommateurs. Les fabricants y ont la possibilité de mettre en montre, dans un lieu propice, les échantillons de leurs produits. Le consommateur, à son tour, s'y rend compte de tout ce qui se fabrique en Suisse dans les diverses branches du commerce.

La première foire suisse d'échantillons de Bâle, qui a eu lieu du 15 au 29 avril 1917, a réussi au delà de toutes les espérances. Au nombre de 831, des maisons de toutes les parties du pays y ont participé. Il s'y fit des affaires pour 20 à 25 millions.

La deuxième foire, qui se tint du 15 au 30 avril 1918, eut un succès plus considérable encore. Le nombre des adhérents monta à 990 et le chiffre total des affaires près de 50 millions. Le

L'étreinte du passé

par HENRI ARDEL

Mme Corbiéry inclina la tête et fit doucement :

— J'espère que Mme Dantesque et moi nous allons devenir de vraies amies.

— C'est cela ! me dit-elle. Adoptez madame pour une de vos filles... Madame, ne refusez pas ! Ma mère a fait déjà ses preuves. Consentez à vous laisser accueillir par elle ! Je vous assure que vous vous en trouverez bien.

La jeune femme secoua la tête :

— Ce serait bien imprudent, moi, de prendre une telle habitude ! Il me faut, au contraire, m'enfoncer dans l'austère conviction que je n'ai à compter que sur moi ! La vie, d'ailleurs, m'y a bon gré mal gré habituée et m'a ainsi rendue brave...

— Oui, fit Mme Corbiéry, avec son bon sourire ; il y a en vous, je le sais, une rare énergie.

— De l'énergie ?... c'est vrai ; je crois que, par bonheur, la nature m'en a gratifiée. Et puis, toute petite, j'ai été à bonne école. Mon père m'a toujours enseigné, beaucoup par l'exemple, qu'il faut aller, inflexiblement, vers le but qu'on s'est marqué ; et je crois vraiment, que cela, je ne pourrai l'oublier... Et c'est bien heureux, car il me faut de la force pour mon enfant et pour moi !... Ah !... si je pouvais lui en donner physiquement ! Elle est si frêle ! ma Sonia...

— La mer va lui faire du bien.

— Je l'espère... Nous partons dans trois jours ! Il y avait eu un frémissement de joie dans l'accent de la jeune femme ; et Michel eut la sensation d'une piqure qui l'aurait atteint au passage.

Mme Corbiéry demanda :

— Vous avez des amis à Cavalaire ?

— Oh ! non... Je n'y connais personne... J'y serai seule avec ma toute-petite...

— Cet isolement ne vous fait pas peur ?

— Oh ! madame, il me paraît bienfaisant. J'ai pris aussi l'habitude de la solitude. Ah ! la vie a été pour moi une rude mais utile éducatrice !... Et je traverse un moment où j'ai besoin de me recueillir... de me reprendre pour pouvoir commencer une existence nouvelle. Je voudrais ne plus voir personne de ceux qui appartiennent au passé.

— Alors, madame, c'est un adieu définitif que je vais avoir à vous adresser, sous peine d'être importun à l'avenir ?... interrogea Michel. Son accent avait une sorte de gravité que dissimulait mal le caractère de badinage qu'il s'appliquait à lui donner.

— Alors, madame, c'est un adieu définitif que je vais avoir à vous adresser, sous peine d'être importun à l'avenir ?... interrogea Michel. Son accent avait une sorte de gravité que dissimulait mal le caractère de badinage qu'il s'appliquait à lui donner.

— Oui, fit Mme Corbiéry, avec son bon sourire ; il y a en vous, je le sais, une rare énergie.

— De l'énergie ?... c'est vrai ; je crois que, par bonheur, la nature m'en a gratifiée. Et puis, toute petite, j'ai été à bonne école. Mon père m'a toujours enseigné, beaucoup par l'exemple, qu'il faut aller, inflexiblement, vers le but qu'on s'est marqué ; et je crois vraiment, que cela, je ne pourrai l'oublier... Et c'est bien heureux, car il me faut de la force pour mon enfant et pour moi !... Ah !... si je pouvais lui en donner physiquement ! Elle est si frêle ! ma Sonia...

Mais Vania, qui se levait pour partir, lui tendit la main.

— Pourquoi ne pas reconnaître ce qui est ?... Bon ou mauvais... en toute simplicité ! Au revoir, mon ami, mon très cher ami... Tout mon cœur reconnaissant, je vous le laisse. Madame, n'est-ce pas, vous me permettez de dire cela, qui est la vérité... Jamais assez je ne pourrai montrer ma gratitude à maître Corbiéry !

— Il a rempli sa tâche, mon enfant, qui est de protéger les innocents ; et il est tout le premier heureux d'avoir pu écarter de vous l'injuste accusation... Maintenant, comme vous l'avez dit sagement, ma pauvre petite, il ne faut plus penser aux tristes jours que vous venez de traverser et vivre pour votre enfant et vous-même, les yeux vers l'avenir. Je vous souhaite, de tout cœur, d'être enfin heureuse !...

Affectueusement, Mme Corbiéry parlait à cette inconnue qui, isolée comme le lui avait dit son fils, lui semblait une pauvre enfant pitoyable. Entre les siennes, elle gardait la petite main gantée de noir, qui était venue à elle dans un geste d'adieu ; et comme Monique, comme son fils lui-même, elle contemplait le charmant visage, avec une chaude sympathie.

Sans doute, Vania sentait cette impression, car il y eut une douce émeue dans son regard :

— Que vous êtes bonne ! madame. Jamais, sur ma route, je n'ai rencontré personne qui vous ressemblât... Mais vous ravivez le regret qui m'a parfois déchiré le cœur d'avoir été une enfant sans mère ! Comme j'aurais pu être autre, je suis sûre, si j'en avais eu une !

— Vous avez perdu la vôtre très jeune ?

— Oui... J'ai grandi parmi des hommes seuls... C'est pourquoi je suis devenue masculine.

Tous se mirent à rire. Masculine ! cette fine créature qui avait un air de très jeune fille !

— Michel, le doutais-tu que Mme Dantesque était « masculine » ?
— Oh ! d'un ton un peu singulier :
— Je la trouve, au contraire, bien féminine ! A son tour, elle rit un peu :

— Je veux dire que j'ai, dans le caractère, des brutalités... que je commets des actes de volonté... que j'aurais détournée l'influence d'une douce maman. Oh ! mademoiselle Monique, vous ne savez pas votre bonheur d'avoir une mère comme la vôtre !

— Oh ! si ! je le sais... je sais très bien ! madame. Maman, je l'adore !... s'écria Monique qui d'un mouvement vif et tendre se pencha sur le visage fatigué.

— Chut ! Monique, garde les effusions pour le huis clos, interrompit gaiement Mme Corbiéry. Et, détournant la conversation, elle demanda :

— Vous m'amènerez votre petite Sonia, quand vous reviendrez de Cavalaire, n'est-ce pas ? Et puis, vous serez bien aimable et vous me ferez de la musique... C'est pour moi une telle jouissance d'en entendre !... Et je sais que vous êtes une artiste...

— Si je puis, oui, madame, je viendrai vous en faire... En ce moment, j'en serais incapable. La musique est, pour moi, trop évocatrice de fantômes que je veux fuir... Mais j'espère que, les jours passant, je vais redevenir moins... nerveuse !... Adieu, madame. Merci de m'avoir accueillie ainsi !

Et d'un geste spontané, où était toute sa grâce tendre, elle se courba et baisa la main de Mme Corbiéry... Maintenant, Michel l'accompagnait jusqu'au

seuil, traversant l'immense salon où les tapisseries de Beauvais encadraient harmonieusement les toiles signées de noms illustres.

Il avait dit à Monique :

— Je reconduis Mme Dantesque. Elle l'excusera de rester près de maman.

La jeune fille avait eu un regard un peu surpris, déçue que son frère l'empêchât de demeurer jusqu'à la dernière minute, auprès de cette séduisante visiteuse. Mais elle était habituée à lui obéir ; et, après un chaud adieu, elle avait laissé Vania sortir seule avec lui.

Sans un mot, d'ailleurs, il avançait près d'elle parce qu'il la voyait songeuse. Ce fut elle qui reprit tout à coup, s'arrêtant au seuil du salon :

— Je vous remercie... beaucoup !... de m'avoir fait connaître votre mère... Quelle lumineuse atmosphère, on sent autour d'elle... Je viens de passer une heure telle que je n'en avais jamais connue...

Et c'était l'absolue vérité qu'elle disait là, bien sincère. Après avoir vécu tant d'années, parmi des femmes tout occupées de leurs coquetteries, de leurs intrigues amoureuses, de leurs curiosités plus ou moins malsaines, elle avait éprouvé auprès de Mme Corbiéry, de Monique, l'impression que lui aurait donnée une eau lustrale versée sur son âme sale : c'était, pour elle, une révélation que de semblables natures de femme.

(A suivre.)

NEURALGIE MIGRAINE BOITE N° 100 TOUTES PHARMACIES

Dernière Heure

A la conférence de Paris

Paris, 14 janvier.

Les représentants des cinq grandes puissances ont poursuivi l'examen du programme de la conférence de la paix. Ils ont fixé notamment le nombre des délégués destinés à représenter les Etats alliés, spécialement la représentation des Etats secondaires.

La France, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, l'Italie et le Japon auront cinq plénipotentiaires. Seul, le Brésil aura un traitement particulier. Deux délégués représenteront la Belgique, la Serbie, la Grèce, la Pologne, la Tchéco-Slovaquie, la Roumanie et la Chine.

Un seul plénipotentiaire parlera au nom du Portugal et il en sera de même pour tous les Etats qui ont rompu seulement avec les empires centraux.

Les Dominions britanniques auront des représentants particuliers, en dehors de la représentation de la métropole. Le Canada, l'Australie, l'Afrique du Sud et l'Inde en auront respectivement deux, la Nouvelle-Zélande et Terre-Neuve, un seul.

La question de la représentation du royaume de Yougoslavie, non encore reconnu par les grandes puissances, a été réservée, mais il semble probable que les Croates et les Slovènes auront des délégués.

Pour le Monténégro, aucune décision n'a été prise, en raison de la situation troublée du pays, le gouvernement royal se refusant à reconnaître la volonté des nationaux qui se sont prononcés pour la réunion du Monténégro à la Yougoslavie.

La question de la représentation de la Russie à la conférence a été ajournée.

Quel que soit le nombre des délégués, chaque Etat n'aura droit qu'à une seule voix.

Cette question réglée, l'assemblée a abordé l'examen de la procédure. La proposition de M. Wilson, concernant le renvoi des problèmes à des commissions techniques, a été adoptée.

Dans une nouvelle séance qui aura lieu mercredi matin, les premiers ministres et les ministres des affaires étrangères des cinq grandes puissances arrêteront la méthode de travail et les principes directeurs qui régiront la conférence.

Une réunion plénière de la conférence de paix se tiendra samedi, 18 janvier, au ministère des affaires étrangères. M. Orlando sera de retour d'Italie. M. Poincaré prononcera le discours d'ouverture. Puis, il sera procédé à la nomination du bureau.

Le renouvellement de l'armistice

Paris, 14 janvier.

(Havas.) — La séance du conseil suprême de guerre interallié a duré de 2 h. 30 à 5 h. 30.

Au cours de la matinée, les experts militaires, navals, économiques et financiers des quatre grandes puissances ont examiné les questions se rattachant au renouvellement de l'armistice avec l'Allemagne.

Le conseil suprême a délibéré sur leurs conclusions. Finalement, après avoir entendu les ministres intéressés, il a arrêté les nouvelles conditions que le maréchal Foch signifiera, le 15 courant, aux plénipotentiaires allemands à Trèves. Ces conditions sont d'ordre économique, financier et naval.

Au point de vue économique, le conseil a décidé de pourvoir au ravitaillement de l'Allemagne et des pays limitrophes yougo-slaves, tchéco-slaves, polonais, magyars et roumains. Toutefois, les Alliés exigent de l'Allemagne qui, par la guerre sous-marine, a provoqué l'état de disette mondiale, qu'elle leur fournisse les moyens d'y porter remède. En conséquence, l'Allemagne devra livrer tous les navires de commerce qui sont encore dans ses ports ou dans les ports neutres, pour que le tonnage en soit affecté au transport des denrées alimentaires, quelle qu'en soit la provenance ou la destination.

Au point de vue économique, les Alliés réclament encore de l'Allemagne la restitution de tout le matériel enlevé par ses troupes dans les usines des régions envahies, et qu'il sera possible d'identifier.

Des suggestions seront faites par le maréchal Foch ou ses représentants, touchant la sécurité des dépôts monétaires. Des garanties, en ce qui concerne le transport hors de Berlin de l'encaisse or de la Banque d'Empire, seront exigées par crainte d'entreprises bolchévistes.

Enfin, au point de vue naval, les conditions nouvelles de l'armistice imposent à l'Allemagne l'obligation stricte des clauses relatives à la livraison du matériel sous-marin, qui n'a pas encore été exécutée complètement.

Il n'est pas question d'occupation par les Alliés, comme le bruit en avait été répandu.

L'examen du problème d'une intervention militaire en Pologne, contre les forces bolchévistes, a été ajourné, contrairement à l'information publiée prématurément de l'envoi de troupes alliées.

Les élections bavaroises

Munich, 14 janvier.

(Officiel.) — Hier soir, à 8 heures, on connaissait les résultats suivants des élections :

Parti catholique bavarois : 754,474 ; parti socialiste : 696,433 ; parti populaire allemand : 312,182 ; ligue des paysans bavarois : 250,233 ; nationaux-libéraux : 86,153 ; socialistes indépendants : 87,593 ; parti des classes moyennes : 3180 ; parti des sous-officiers : 9236.

Il manque encore le résultat de trente-un arrondissements électoraux de Munich.

Les résultats de plusieurs villes, comme Augsburg, Fülth, Würzburg, ne sont pas encore connus.

La durée du travail dans les chemins de fer

Le Département fédéral des postes et chemins de fer a arrêté un projet de loi fédérale concernant la durée du travail dans l'exploitation des chemins de fer et d'autres entreprises de transport, destinée à remplacer la loi actuelle.

Les services sont divisés en trois classes. La durée moyenne du travail ne doit pas dépasser 8 heures pour la première classe, 9 heures pour la seconde et 10 heures pour la troisième.

Chaque fonctionnaire, employé ou ouvrier, a droit par an à 52 jours de repos, dont 17 au moins doivent tomber sur des dimanches ou des jours fériés officiels. La durée du jour de repos est de 24 heures. Chaque fonctionnaire et ouvrier a droit aux vacances suivantes : Jusqu'à 9 ans de service, 7 jours ; de 10 à 20 ans de service, 15 jours ; au delà de 20 ans, 21 jours.

Les dimanches et jours fériés, le service des marchandises est interdit.

FRIBOURG

Conseil d'Etat

Séance du 10 janvier. — Le Conseil nommé M. Louis Dumand, à Bulle, notaire cantonal dans le district de la Veveyse.

— Il autorise le rév. bénéficiaire de la cure de Heitenried et la commune de Zougnaud à acquérir des immeubles, la paroisse de Birsingen à conclure un emphyté, la paroisse de Villarvolard à lever un impôt.

— Il rattache à la Direction de l'Intérieur les objets d'administration relatifs à l'enseignement agricole, à la protection des apprentis et à l'office de conciliation et d'arbitrage.

— Il rapporte, sauf modification de l'obligation de déclarer les cas de maladie, les diverses mesures édictées par l'arrêté du 10 juillet 1918 pour combattre la grippe. Cet arrêté sera publié dans la Feuille officielle.

— Il accepte, avec remerciements, pour les services rendus, la démission de M. Philippe Rauber en qualité d'inspecteur des apprentissages et directeur de l'enseignement professionnel.

— Il nomme M. Raymond Dévaud, à Porsel, inspecteur du bétail du cercle de Porsel et M. Alphonse Morney, audit lieu, inspecteur suppléant du même cercle.

Dans nos parolises

L'assemblée paroissiale de Delley vient de décider, à l'unanimité, l'augmentation du bénéfice curial : elle a porté à 2400 fr. les revenus nets de son curé.

M^{me} de Zaleska

Une nouvelle apportée dernièrement par le Cas de Cracovie plonge dans la consternation la colonie polonaise de Fribourg.

Encore une de ces victimes de la guerre — écrit ce journal, — qui, chez nous, n'est pas encore terminée, vient de succomber à son poste national, en remplissant son devoir d'amour maternel. Lorsque, dans la nuit de la Saint-Sylvestre, après une courte interruption, les Ukrainiens reprirent le bombardement de Lemberg, un des nombreux obus qui tombaient sur la ville atteignit le toit de l'immeuble où la comtesse Zaleska occupait un appartement avec sa famille.

Le projectile traversa le toit et les plafonds des trois chambres situées à l'angle de la maison, dans l'une desquelles la comtesse veillait au chevet de son fils cadet, gravement malade. Au moment où elle se penchait sur le malade, elle fut atteinte à la tête par un éclat d'obus et tuée sur place. Son fils, grièvement blessé par de nombreux éclats, fut transporté à l'hôpital de la Croix-Rouge, après avoir été dégagé des débris du plafond qui s'ébattaient sur lui. Son état reste grave. Il est soigné à l'hôpital par l'infirmerie de ses sœurs. Les deux cadettes ont été recueillies par leur oncle, tandis que le frère aîné combat aux portes mêmes de la ville. Le tragique décès de cette femme de bien emportée dans la force de l'âge, et qui accomplissait si vaillamment ses devoirs de famille et ses devoirs sociaux à doublement ému la ville de Lemberg déjà si horriblement éprouvée.

Aussi, nombreux furent ceux qui, malgré les projectiles des bolchéviques ukrainiens, suivirent, le 3 janvier, sa dépouille mortelle au tombeau de sa famille, après un office solennel, célébré à la cathédrale.

M^{me} la comtesse Hélène Zaleska était la veuve d'un ancien ministre pour la Galicie et ministre des finances. Elle était bien connue à Fribourg, où elle avait passé ces deux dernières années pour l'éducation de ses enfants et où elle comptait de ferventes amitiés. En quittant, non sans regret, en septembre dernier, la ville de Fribourg, qu'elle avait apprise à aimer, elle se réjouissait grandement de pouvoir, après quatre années d'absence, rentrer dans son pays et y réunir, enfin, tous ses enfants auprès d'elle. Dieu aura trouvé sa belle âme prête à paraître devant lui. En effet, M^{me} Zaleska qui, aucun jour, ne manquait de s'approcher de la sainte Table, savait vivre sa religion et la mettre constamment en pratique, dans ses rapports avec son prochain, et grandes étaient la droiture de son caractère et la noblesse de ses sentiments. Aussi, pour ceux qui la connaissaient de près, pour ses amis, quel vide !

A la Société de chant de la ville

Les circonstances qui ont entravé la vie musicale de ces derniers mois semblent améliorées : aussi la Société de chant va-t-elle reprendre avec entrain son activité. Elle a décidé de mettre à l'étude et d'exécuter immédiatement après Pâques l'oratorio : La Création, de Joseph Haydn, pour soli, chœur mixte et orchestre. Cette superbe partition, que nos grandes villes suisses s'honorèrent de monter, réserve à ses exécutants, ainsi qu'à ses auditeurs, de grandes jouissances artistiques.

Le nombreux chœur mixte des précédents

oratorios, augmenté encore, s'efforcera, par un travail soutenu, d'en préparer une exécution aussi soignée que les conditions et les circonstances le permettent.

Le comité sera heureux d'accueillir, à la reprise des répétitions, ce soir, à 8 h. 3/4, au Faucon, les nouveaux chanteurs compétents qui désireraient se faire recevoir comme membres actifs de la société.

A la musique de Landwehr

La musique de Landwehr a eu, dimanche, son souper des Rois, au Café-Brasserie du Gothard, le nouveau et spacieux local où elle vient de s'installer. La presque totalité des membres actifs y assistaient, ainsi que nombre de passifs. Dans son très intéressant speech, le dévoué président de la musique, major Nordmann, a salué la présence du premier magistrat de la cité, M. le syndic Weck, et d'un autre ami fidèle de la Landwehr, M. le colonel Reynold. Résumant ensuite l'activité annuelle de la Société, entravée par toutes sortes de restrictions, M. Nordmann a constaté, au milieu des applaudissements, que la liste des prestations de 1918 était néanmoins fort réjouissante.

M. le Syndic a tenu à souligner cette constatation, pour apporter à la Landwehr les félicitations de l'autorité, laquelle sait pouvoir compter sur le bon esprit et la fierté patriotique des musiciens de notre belle harmonie. De cet esprit et de ce patriotisme, la Landwehr a fait preuve tout dernièrement encore, lors de la rentrée de nos soldats. M. le colonel Reynold s'est associé de tout cœur à l'éloquent témoignage de M. le Syndic. Puis les convives, tout en faisant honneur à l'excellent menu et aux bons crus du tenancier, jouirent de la ravissante musique de l'Orchestre Estudiantina et de diverses productions individuelles, présentées avec brio par un major de table à la hauteur des circonstances, M. Hugo Nussbaumer. Relevons encore une manifestation spontanée de l'assistance pour la réalisation d'un vœu cher à tout landwehrien : l'acquisition d'un nouveau drapeau. En attendant, nos chers musiciens, forts de l'estime de l'autorité et de la sympathie de la population, continueront à travailler d'un seul cœur pour l'honneur de la cité et du pays de Fribourg.

Pro Juventute

La vente des cartes et timbres se poursuit activement dans tous les districts ; tout le monde se dit qu'il est très urgent de secourir l'enfance malade ou nécessiteuse après les épreuves de la guerre et de l'épidémie.

Il reste un petit stock d'avendus ; avec un léger effort, tout sera liquidé pour la fin du mois. Les personnes qui désirent encore acheter quelques cartes ou timbres peuvent s'adresser au secrétaire, M^{lle} Auderset, rue Zehringén, 96, ou dans les différents dépôts : Librairie Meyer-Labastrou, rue des Epouses ; Labastrou, rue de Lausanne ; magasins de cigares : M^{me} Arquiche, rue de Lausanne, et Battig, rue de Romont, ainsi que chez M^{lle} Mouret, comestibles, rue de Romont.

Orphelinat de Fribourg

La Commission de l'Orphelinat nous prie d'insérer :

« Nous remercions vivement toutes les personnes qui nous ont aidés par leurs dons à procurer à nos enfants les joies familiales de la Noël et les prions de croire à nos sentiments d'inaltérable reconnaissance. »

L'épidémie

La grippe règne à nouveau à Vuipens, surtout parmi les enfants, mais d'une façon bénigne. L'école, qui avait pu reprendre le 19 novembre ses classes régulières, vient d'être fermée pour quelques jours.

Etat civil de la ville de Fribourg

Naisances

9 janvier. — Schaller, Ernest, fils d'Alphonse, charretier, de Wunnebold, et de Sophie, née Achischer, rue des Forgerons, 183.

10 janvier. — Daler, Eliane, fille de Jules, mécanicien, de Rossens, et de Jeanne, née Racine, avenue de la gare, 8.

Chassol, Romain, fils d'Eugène, garnisseur, aux C. F. F., de Fribourg, et de Marie, née Broillet, route des Alpes, 17.

Dafflon, Ernestine, fille de Louis, d'Epandes et Neyruz, agriculteur, à Sales, et de Catherine, née Schouwey.

11 janvier. — Werro, Pierre, fils de Joseph, voyageur, de Courtepin, et d'Adèle, née Sapia, Planche supérieure, 227.

13 janvier. — Waber, Maurice, fils de François, relieur, de Guin, et d'Agnes, née Käser, rue de la Samaritaine, 167.

Décès

14 janvier. — Etienne, Edouard, époux de Marie, née Margueron, commis aux C. F. F., de Praroman, 45 ans, Pérolles, 8. (Grippe.)

Castellan, Angela (Sœur Martine), fille de Louis, religieuse, de Andafos (Italie), 46 ans, Grandfontaine, 41.

Promesses de mariage

10 janvier. — Stauber, Erwin, veuf de Marie, née Magnin, mécanicien aux C. F. F., de Zetzwil (Argovie), né le 9 mars 1866, avec Mauros, Antoinette, de Sales (Sarine), née le 25 octobre 1876.

11 janvier. — Monney, Ernest, employé postal, de Besencons, né le 18 mars 1895, avec Ayer, Bertha, cuisinière, de Romont et Sorens, née le 7 mars 1894.

Ollier, Georges, directeur d'usine, de et à Paris, né le 21 avril 1887, avec Andersent, Anne, ménagère, de Romont, née le 26 novembre 1877.

13 janvier. — Plancherel, Louis, professeur, de Bussy, né le 15 avril 1892, avec Gavin, Laure, de Moudon et Forel (Vaud), pierriste, à Lucens, née le 28 avril 1896.

nombre des acheteurs y fut également très important, puisqu'il atteignit 18.000.

Ces chiffres montrent toute l'utilité de la foire suisse d'échantillons et justifient la décision qu'on a prise d'en faire une institution durable. Elle aura donc lieu, désormais, chaque année, dans la seconde quinzaine d'avril.

La prochaine foire de Bâle, qui sera la foire de la paix, se tiendra du 24 avril au 8 mai 1919.

De nombreuses inscriptions sont déjà arrivées et font bien augurer de cette nouvelle manifestation de notre vie économique.

J. C.

SALAIRES MINIMA

Une convention extrêmement importante vient d'être élaborée entre les associations patronales et les associations d'employés suisses.

Du côté des patrons : la Société suisse du commerce et de l'industrie, la Société des patrons de l'industrie mécanique, l'Union des Arts et Métiers, l'Union des banques ; du côté des employés : la Société suisse des commerçants et la Société du personnel des banques.

Le point de départ de cette convention est une requête présentée par la Chambre suisse des employés, organe directeur de l'Union des sociétés d'employés, et par la Société suisse des commerçants, au Conseil fédéral. Il s'agissait d'établir une règle du salaire pour tous ces groupes d'intéressés.

Le Département fédéral de l'économie publique a présidé aux négociations.

On a abouti à l'accord suivant :

Le traitement de début de tout employé sera de 170 à 190 francs par mois ; à la condition que l'employé ait fait un apprentissage régulier de trois mois, ou qu'il possède le diplôme d'apprentissage commercial ou que, ayant suivi pendant trois ans les cours d'une Ecole de commerce et ayant obtenu le diplôme de fin d'études, il ait encore fait un apprentissage d'une année.

Il y a des clauses particulières pour les employés de banque et les techniciens.

L'allocation de renchérissement sera de 80 % du traitement pour les employés gagnant jusqu'à 3000 francs. Elle sera uniformément de 2400 fr. pour ceux qui ont un traitement de plus de 3000 francs.

Le contrat va être soumis à la signature des patrons. Dans la ville de Bâle, l'Alliance patronale a déjà signé.

Les Neue Zürcher Nachrichten font à ce sujet les très justes réflexions que voici :

« Pour tous les employés qui n'appartiennent pas à une des associations dénommées, le contrat sera un régal purement platonique. Ceux-là sont réduits à caresser l'espoir que leurs patrons voudront bien se sentir moralement contraints d'adopter les conditions de salaire formulées dans le contrat. Celui-ci n'est fait qu'au profit des catégories d'employés qui jouissent déjà d'une situation privilégiée. Les catégories inférieures, qui auraient eu le plus besoin que l'Etat vint à leur secours, resteront au même point. »

« Mais en outre, il y a un groupe nombreux d'employés qui ne ressentiront pas les effets du contrat. Celui-ci, en effet, ne vaut que pour les employés qui ont fait un apprentissage régulier ou qui ont suivi les cours d'une école de commerce. Se trouvent donc exclus du bénéfice d'un juste salaire ceux-là mêmes qui auraient eu le plus besoin qu'il leur fût garanti. Ce sont les employés auxquelx la pauvreté de leurs parents n'a pas permis de faire un apprentissage et qui ont dû entrer en condition au lendemain de leur sortie de l'école. »

« A Bâle, du moins, on a eu égard à cette catégorie d'employés. Il a été décidé de les mettre sur le même pied que les autres, pourvu qu'ils aient à leur actif quatre années ininterrompues de pratique dans le même bureau ou la même maison de commerce et qu'ils soient membres de la Société des commerçants ou d'une des autres associations d'employés. »

« Une grande partie du personnel commerçant demeurera donc dans le statu quo. Or, dans ce nombre, on compte une très forte proportion de jeunes gens et de jeunes filles de familles catholiques. Aux associations chrétiennes-sociales d'aviser. Le groupe conservateur des Chambres aurait aussi un rôle bénéfaisant à jouer : ce serait d'obtenir du Parlement le vote d'un décret généralisant les règles de salaire. »

Le mouvement chrétien social

L'action catholique sociale progresse de plus en plus au delà de l'Aar. Dans l'Oberland zuricois, on vient de fonder un secrétariat ouvrier catholique, avec siège à Rüti. On a trouvé dans la personne de M. le D^r Jean Furger, de Coire, ancien élève de l'université de Fribourg, l'homme qui il faut pour lancer le mouvement catholique social dans cette région encore neuve du canton de Zurich.

Il faut se féliciter de cette initiative et souhaiter qu'elle soit suivie d'autres semblables dans toute la Suisse.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

C. A. S. Section Moléson. — Séance le mercredi, 13 janvier, à 8 h. 30 du soir, au local Hôtel Suisse. Causerie : Impressions d'un Fribourgeois pendant la révolution à Pétrograd, par M. Paul Robert. Discussion préparatoire à la course au Mont Crêt ; divers.

Calendrier

Mercredi 15 janvier

Saint Paul, premier ermite

Saint Paul, fondateur des solitaires, vivait dans sa grotte nourri d'un demi-pain qu'un corbeau lui apportait chaque jour, et un rocheur lui servait de lit. Ce saint mourut à l'âge de 113 ans, l'an 343.

Nouveaux troubles à Berlin

Berlin, 14 janvier.

Hier, vers 2 heures de l'après-midi, une grande foule s'est rassemblée sous les Tilleuls, en vue d'un cortège. Vers 3 heures, la rue fut barrée. Des coups de feu retentirent, et chacun chercha un abri dans les maisons et dans les magasins ouverts. Une vive fusillade fut échangée de 3 heures jusqu'à 5 heures. Les Spartaciens tirant depuis les toits des maisons de la Friedrichstrasse et des rues avoisinantes, où ils s'étaient installés.

A la tombée de la nuit, le quartier des journaux a été fermé à la circulation.

La conférence socialiste internationale

Londres, 14 janvier.

(Reuter.) — Les journaux annoncent que M. Arthur Henderson, secrétaire du parti travailliste britannique, a quitté Londres, hier, pour Paris, en vue de la conférence socialiste internationale qui devait se réunir à Lausanne. Il n'est plus douteux, semble-t-il, que la conférence aura lieu.

M. Henderson partira pour la Suisse dès qu'il aura terminé à Paris les arrangements préliminaires.

Londres, 14 janvier.

(Reuter.) — M. Sexton, secrétaire national de l'Union des ouvriers des chantiers maritimes, a décidé de ne pas se rendre à la conférence socialiste internationale.

Le catholicisme en Grande-Serbie

Fiume, 14 janvier.

On confirme la gravité des conflits qui se sont produits entre Serbes orthodoxes et Croates catholiques, en décembre, à Agram.

Italiens et Yougo-Slaves

Milan, 14 janvier.

On mande de Fiume au Corriere della Sera : Le 10 courant a eu lieu à Agram une grande manifestation de protestation contre l'impérialisme italien, à laquelle ont participé trente mille personnes, les sociétés avec leurs drapeaux, les autorités de la ville et de l'université, et le commandant des troupes serbes.

Le bourgmestre a pris le premier la parole, puis le ban (gouverneur) Mihalovic, qui a déclaré :

« Que l'Italie réfléchisse bien à ce qu'elle fait, car si la conférence de la paix attribue nos territoires aux Italiens, c'est l'épée qui parlera. Mais alors, que les Italiens se disent bien qu'ils auront devant eux toute la puissance militaire, une et invincible, des Croates, des Slovènes et des Serbes ! »

D'autres orateurs ont parlé dans le même sens, entre autres l'ancien député au Reichstag Spivak et le D^r Drinkovic, qui déclara : « Nous devons défendre notre mer ! »

On a ensuite voté un ordre du jour de protestation contre l'occupation de la Dalmatie, de Fiume, de Trieste, de Goritz et des territoires du sud-ouest de la Carniole. « Nous ne consentirons jamais, dit cet ordre du jour, que nos frères, de quels territoires que ce soit, soient soumis à la domination italienne. Nous réclamons le droit d'auto-décision pour notre peuple et nous demandons que l'attribution des Etats soit établie moyennant une libre votation. »

Un désastre en Italie

Porto-Maurizio (Ligurie), 14 janvier.

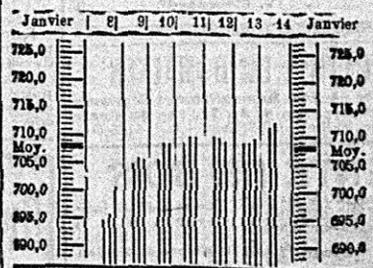
Le torrent Argentina, dans le territoire de Taggia, a grossi dans une telle mesure qu'il a arraché violemment et entraîné à la mer plusieurs milliers de gros orangers chargés de fruits, des milliers d'autres arbres fruitiers et des vignobles entiers.

On ne se souvient pas d'avoir jamais vu pareille inondation.

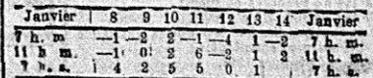
BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 14 janvier

BAROMÈTRE



THERMOMÈTRE C.



TEMPS PROBABLE

Zurich, 14 janvier, midi.

Ciel brumeux. Température vers zéro. Gelées nocturnes.

FUMEZ LES CIGARES FROSSARD

PRO PATRIA

KEFOL NEURALGIE MIGRAINE BOITE N° 109 TOUTES PHARMACIES

†
Madame Elise Helfer-Wolhauser et ses enfants, Blaudine, Joseph, Lucie, Georges, à Fribourg; Monsieur et Madame Germain Helfer, à Romont; Madame et Monsieur Perroset-Helfer, à Fribourg; Mademoiselle Virginie Helfer, à Berne; Monsieur et Madame F. Wolhauser et leurs enfants; Monsieur et Madame Victor Wolhauser et leurs enfants, à Echenevex (France), et les familles Mivrelaz, Wolhauser, Schorderet, Girard, ainsi que les parents et alliés ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur cher époux, père, beau-père, frère, oncle, neveu et cousin,

Monsieur Joseph HELFER
maître ramoneur
décédé à l'âge de 49 ans, après une longue et pénible maladie, chrétiennement supportée, muni de tous les secours de la religion.
L'enterrement aura lieu mercredi, 15 janvier, à 7 heures du matin.
Départ de l'Hôpital des Bourgeois, à 7 h. 3/4.

†
La colonie Polonoise de Fribourg a le profond regret de faire part de la mort de la
Comtesse veuve Hélène Zaleska
née comtesse Mycielska
décédée subitement à Léopol (Lwow), en Pologne, dans la nuit du Nouvel-An.
Les amis et les connaissances de la défunte sont priés d'assister à la messe pour le repos de son âme qui aura lieu mercredi, le 15 janvier, à la chapelle de la Miséricorde, à 9 h. du matin.

†
Une messe sera dite pour le repos de l'âme de
Monsieur Edmond PAGE
décédé à Gygens (France)
jeudi, 16 janvier, à 8 h., à l'église des RR. PP. Cordeliers.

†
Le Cercle d'études de l'Union des travailleuses a le regret de faire part à ses membres et amis de la mort de
Monsieur Joseph HELFER
père de leur chère membre et amie, M^{lle} Blaudine Helfer.
L'office d'enterrement aura lieu demain, mercredi, à 7 heures, à l'Hôpital des Bourgeois.

†
L'office anniversaire pour le repos de l'âme de
Monsieur François CONUS
aura lieu jeudi, 16 janvier, à 8 h. 3/4, à l'église de Saint-Jean.

Les enfants de Mme Elisabeth Schaeferly remercient vivement toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie dans le deuil cruel qui les frappe.

Institut de Hautes Etudes
Mercredi, 15 janvier, à 4 h. 3/4. R. P. de Langen-Wendels: Morale.
Mercredi, à 5 h. 3/4. M. Dévaud: L'enfant, l'adolescent, le jeune homme; divisions et caractéristiques du développement physique et mental, pendant la période de formation.

R. Consolato Generale d'Italia
in Ginevra

Si informano le famiglie dei richiamati che i loro parenti congedati potranno ottenere subito il visto dal Consoli svizzeri di Torino e di Milano presentando soltanto, oltre al congedo militare, un certificato medico di buona salute e un certificato della Polizia cantonale o municipale attestante la residenza della famiglia nella Svizzera. Tale trattamento di favore cesserà col 1.° Febbraio, dopo quel giorno le pratiche occorrenti richiederanno almeno un mese.

Il R. Vice Console Reggente:
V. Cicconardi.

LOCATION DE DOMAINES
S'adresser: Agence Immobilière et Commerciale fribourgeoise S. A., 79, rue du Pont-Suspendu, Fribourg. Téléphone 4.11. 6267-1145

VENTE DE BOIS
Le mardi 21 janvier 1919, dès 1 h. 1/2 après midi, M. le Comte de Fierro de Zuzich à Harberêche, exposera aux ench. public., 1. 60 tas de branches et rondin.
2. 10 tas de bois de charbonnage (frêne).
Rendez-vous des messieurs à la ferme de M. Guillaume (à la Sarine). Paiement comptant.
Barberêche, le 12 janvier 1919. 426
Par ordre: **Otto, forestier.**

EN GAS DE DEGÈS
adressez-vous aux
Pompes funèbres générales
Hessenmuller, Genton, Chevallax (S. A.)
Béat CORBOUD, représentant
Fribourg
Magasin et bureaux: rue de Lausanne, 66
Fabrique spéciale de Grand choix de
CERQUELS téléphone **COURONNES**
Siège social: **LAUSANNE**

Un hôtel demande une
jeune fille
pour s'occuper de la salle et des chambres. 407 100
S'adresser par écrit sous P 273 F à Publicitas S. A., Fribourg.

On demande
pour le 1^{er} février, une chambre indépendante, bien ensoleillée, éventuellement avec cuisine. 420
S'adresser P 288 F à Publicitas S. A., Fribourg.

GRAINES
Maison sérieuse demande, dans chaque localité, personnes sérieuses pour le placement de graines potagères d'élite. Bonne provision assurée. 412
Adresser les offres sous P 287 F à Publicitas S. A., Fribourg.

ON DEMANDE
pour une petite famille (3 personnes) une brave
JEUNE FILLE
sachant faire la cuisine. Entrée immédiate. Adresser les offres à M^{me} L. F. Dabols, Banque Dubois et L'Hardy, Le Locle. 408

On demande une brave, sérieuse et bonne
JEUNE FILLE
parlant français et allemand, dans un petit café de la campagne, pour le service. Entrée tout de suite ou selon entente. 424
S'ad. sous P 270 F à Publicitas S. A., Fribourg.

ON DEMANDE
dans une auberge de campagne, une fille pour tous les travaux du ménage et servir au café. Bonnes références exigées. 276
S'ad. sous P 158 F à Publicitas S. A., Fribourg.

Femme de chambre
expérimentée, est demandée pour service de table et repassage. Se présenter tout de suite. **Villa Noél, Pérolles 37, Fribourg.**

Vente publique
Pour cause de décès, le soussigné vendra au public, devant son domicile, à **Belfaux**, le **jeudi 16 courant**, à une heure, savoir: 1 génisse d'une année, deux chèvres portantes pour fin mars, 11 poules, 1 tas de loin et regain, pommes de terre, 1 char à un cheval, lit, commode, chaises, potagers, ainsi que d'autres objets trop long à détailler. 411-107
Paiement comptant.
L'exposant:
Nicolas Etienne.

Fr. BOPP
Aménagements
rue du Tir, 8
FRIBOURG

Papiers peints
Grand choix
Bon marché

Occasion
A vendre poutrelles (environ 6 tonnes) profilé 12. Tuyaux divers, fers façonnés, arbres, poutres. En plus environ 40 m³ plateaux 40 m/m. et bois de construction divers. S'adresser à la Société pour l'exploitation de déchets Fribourg-Mon-sieur. Tél. 5.49 432-111

Grandes Liqueurs fines ARA
Dépôt: Eigenmann, Chatton & Co, Fribourg Téléphone No 23

POUDRE ALPHA
Le meilleur Shampooing
Son emploi régulier assure l'entretien du cuir chevelu et donne aux cheveux le lustré si recherché.
Se fait:
Aux Camomilles. Au Romarin
Au Jaune d'oeuf. Au Goudron
Grande Pharmacie et Droguerie Bourgeoise & Gottrau, rue de Lausanne, 87, Fribourg.
Pharmacie Gony, Avenue de la Gare, Fribourg.
Pharm. Droguerie G. Lapp, rue St-Nicolas, 158, Fribourg, et dans toutes les pharmacies, drogueries et bonnes parfumeries. Fr. 0.50 l'enveloppe.

D^r BUMAN
a repris
ses consultations

LES HERNIEUX
donnent la préférence au bandage herniaire, breveté en Suisse et à l'étranger, sans aucun ressort incommode, confectionné avec du cuir souple et fait individuellement sur mesure, commode à porter même pendant la nuit. A fait ses preuves, environ 15,000 pièces en usage. Garantie écrite. Maison de bandages herniaires, St-Gall. Aller voir les échantillons à Fribourg, Hôtel Suisse, seulement mercredi 15 janvier, de 8 à 6 heures.

SERODENT
CLERMONT & FOUET

Pâte, Poudre, Elixir
les meilleurs dentifrices connus pour l'hygiène de la bouche. Evitent la carie, rendent les dents blanches et laissent une fraîcheur agréable et persistante.
Poudre Sérudent spéciale, à base de camphre, est un puissant préservatif contre la grippe espagnole.

Vente juridique
L'office des poursuites de la Sarine vendra au plus offrant, le **jeudi 16 janvier**, à 2 h. de l'après-midi, à son bureau, la **Villa Félix**, No 70, Boulevard de Pérolles, (3 logements, hangar, terre et grand jardin). 436

Etablissement d'horticulture
J. HERTIG
PLANTES vertes et fleuries
Tous les jours, FLEURS FRAICHES
Téléphone 5.37

Jeune instituteur
désirerait échanger conversation française ou allemande contre italienne, ou prendrait des leçons d'italien. Il donnerait des leçons de français ou d'allemand, même le soir. Il aiderait collègues dans leurs devoirs. Il donnerait des leçons de sténographie à qui posséderait une machine à écrire; ferait des copies de lettres ou de certificats avec entière discrétion. Ferait aussi des traductions. 397
S'ad. à Publicitas S. A., sous P 264 F, Fribourg.

ON DEMANDE
jeune fille
pour faire petit ménage. Gages et entrée à convenir. 404
S'adresser: charcuterie Treyyand, Neuchâtel.

PERSONNE
robuste et active pour tenir ménage soigné à Neuchâtel. Vie de famille assurée. 403
S'adresser: H. Boson, rue du Château, 4, Neuchâtel.

ON DEMANDE
une jeune fille
de 18 à 20 ans, pour aider à tous les travaux du ménage, de toute confiance. Vie de famille, bons soins. Entrée tout de suite. 400
S'ad. sous P 265 F à Publicitas S. A., Fribourg.

Amateur demande à acheter
tabatière antique
en bon état. 400
Adresser offres détaillées sous P 265 N à Publicitas S. A., Neuchâtel.

MUSIQUE
Harmoniums. Pianos
GRAMMOPHONES
HUG & Co
Dépôt de Bulle

Chauffage central
Albert BLANC
La Prairie, 55, Pérolles
TRANSFORMATIONS REPARATIONS
Soudure autogène
Téléphone 5.77 Téléphone 5.77

Vente publique
Pour cause de décès, le soussigné vendra par voie d'enchères publiques, devant son domicile, à **Antigny**, le **jeudi 23 janvier 1919**, dès **9 heures du matin**, 5 vaches portantes ou vaches, 1 vache grasse, 1 génisse portante, 1 génisse de 2 ans, 1 tarillon de 16 mois, 3 génisses d'un an, 4 veaux de l'année, 1 truie portante de 15 semaines, 3 chèvres à lait, 1 petit chat à pont avec cadre, 1 faucheuse, 1 faneuze, 1 charrette Brabant, 1 coupe-paille, 2 herse, 1 bûtoir, 1 caisse à purin, 4 colliers de vaches, 1 établi, faux, fourches, ainsi que d'autres objets trop long à détailler. P 287 F 421-109
L'exposant: **Vive Maurice Huguenot.**

Vente publique
Mercredi 22 janvier, dès 1 heure, **Samuel Gurtner**, à Chéropelloz, près Belfaux, exposera en vente, aux enchères publiques:
1 char à pont à 1 et 2 chevaux, 1 tombereau pour la terre, 1 charrette Brabant, 1 bûtoir, une herse à hache-paille, 3 colliers de vaches, 1 meule à aiguiser, une cuve à lessive, 1 buffet de cuisine, 3 échelles, 3 paniers de perches de haricot, 1 charrette à lait, 2 fûts, 3 petits fûts à vin, 1 toaneau à choncorate, quelques planches, ouves, outils aratoires, 1 brouette à herbe, 1 brouette à fumier, 1 coupe foie, 1 tas de fiamier, ainsi que beaucoup d'autres objets.
Samuel GURTNER.

RÉOUVERTURE
des cinémas

Vente de bétail
Pour cause de cessation de bail, le soussigné exposera aux enchères publiques, **jeudi 16 janvier**, dès **9 heures du matin**, devant son domicile, à **Barberêche**, son bétail: 3 chèvres de 9, 10 et 12 ans, 19 vaches portantes ou fraîches vaches, 5 génisses de 2 ans, 4 génisses d'une année, 3 veaux, 3 cochons de lait, 2 moutons.
Son chéval: une faucheuse, une râtelense.
L'exposant: **Siegfried Müller, à Barberêche.**

A VENDRE
pour cause de partage et à bas prix
une maison
rue de la Samaritaine, 427
S'ad. sous P 203 F à Publicitas S. A., Fribourg.

COSTUMES en lainage
MANTEAUX d'hiver
MANTEAUX de pluie
BLOUSES en soie ou crêpe de Chine
BLOUSES en lainage
JUPES costumes en lainage

Grands Magasins KNOPE
Rue de Romont, 1 FRIBOURG Rue de Romont, 1

RHUMATISMES
L'Antalgine guérit toutes les formes de rhumatismes, même les plus tenaces et les plus invétérées. Prix du flacon de 120 pilules, 6 fr., franco de port et d'emballage, contre remboursement.
Pharmacie de l'Abbatiale PAYERNE
Brochure gratis sur demande

Avant de faire votre commande, lisez dans votre intérêt de demander notre catalogue. A qualité égale, toujours meilleur marché

Chaussures Modernes S. A.
J. Marty, gérant
FRIBOURG

4 1/2 millions
dont gros lots de **Fr. 500,000.** — jusqu'à **Fr. 500,000.** —
offrent les 30 tirages annuels de notre série de valeurs. A tous les premiers ordres, que nous rendons au comptant ou en compte courant, contre paiements à volonté, mais au minimum 10 fr. par mois. Placement sûr et grosses chances de gain. Remboursement minimum environ 40% plus élevé que le prix d'achat. 178
Prochain tirage: 15 janvier 1919.
Gros lot: **Fr. 100,000.**
Demandez sans retard le prospectus gratis & franco à la Banque Steiner & Co, Lausanne.

CABINET DENTAIRE
H. DOUSSE, chirurgien-dentiste
Téléph. 42 **BULLE** Arrière de la Gare
Laboratoire spécial de prothèse moderne. Dentier sans plaque incassable, aluminium, celluloid, caoutchouc. Spécialité de travaux en or ou en or estampé. Couronnes — Travaux à pont. Dents à pivots. — Redressement. **Châtel-Saint-Denis, Avenue de la Gare** chaque lundi.

On demande à louer
à Pérolles, Gambach ou quartier Saint-Pierre, un appartement de 5 à 6 pièces. — S'adresser par écrit, aux chiffres P 10013 F, à Publicitas S. A., Fribourg. 414

Vente de bétail
Pour cause de départ, le soussigné vendra par voie d'enchères publiques, **mercredi 15 janvier**, dès **10 heures du matin**, devant son domicile, situé à **La Brambère**, près Montagny-la-Ville, le bétail ci après:
32 têtes de bétail dont 20 vaches portantes ou fraîches vaches, 1 vache de bonherie, 1 bon saureau d'élevage, du jeune bétail âgé de 15 à 18 mois; (tout ce bétail est de race rouge et tacheté, de bonne descendance et depuis longtemps primé); 6 gros porcs de 7 à 8 mois, 9 porcs, 1 truie, 3 chèvres, dont deux jeunes de 7 et 10 ans. 1 cheval hongre de 7 ans.
Paiement au comptant. 428
L'exposant: **Léon SAUTTERET.**

Wilson-Liberty-Cakes
spécialité américaine
CONFISERIE
Leimgruber-Sommer
rue des Epouses
Téléph. 4.66
On achète
des bouteilles; on se rend à domicile. Dépôt ouvert de 8 h. à midi. Rue de l'Industrie, 8, Fribourg. 251

A profiter tout de suite
Après l'inventaire, nous vendons une grande quantité de confections pour dames à des prix dérisoires.

« Au rabais » à partir de **35.** —
» » » **35.75**
» » » **29.75**
» » » **9.75**
» » » **7.50**
» » » **7.50**

Visitez nos magasins